

«La Chambre tout en reconnaissant que le rejet en troisième lecture du Bill C-193, constitue une défense pour le gouvernement d'augmenter les impôts sur les revenus des individus au cours de la présente année est tout de même disposée à renouveler sa confiance dans le gouvernement pourvu que celui-ci prenne des mesures immédiates en vue de relever l'économie du pays et atténuer le grave problème du chômage, notamment par les moyens suivants:

L'abaissement immédiat des taux d'intérêt sur la construction domiciliaire.

La remise en vigueur du plafonnement des taux d'intérêt des banques au taux de 6 p. 100.

La garantie que tous les moyens seront pris en vue de maintenir continuellement ouverte la navigation d'hiver sur le St-Laurent et le Saguenay.

La construction, dans le plus bref délai possible, d'un mur de soutènement de la Rivière-aux-Sables à Jonquière.

La construction d'une aérogare à l'aéroport de Rouyn, dans le comté de Villeneuve.

Inauguration, dans le plus bref délai possible, des travaux d'aménagements au port de Québec, tel que demandé par le Conseil municipal de Québec.

L'augmentation du nombre de mois d'éligibilité du cours de formation de la main-d'œuvre en vertu de la loi sur le recyclage de la main-d'œuvre.

De plus, le gouvernement s'engage à ne plus commettre d'intrusion dans le domaine de la télévision éducative qui est de juridiction provinciale.

Ce gouvernement verra également à l'adoption dès la présente session du Bill C-186.

Ce gouvernement verra également à remettre au gouvernement du Québec, l'autorité sur toutes les mesures de sécurité sociale avec compensation fiscale selon les demandes du gouvernement du Québec.

Le gouvernement s'engageant à toutes ces mesures, cette Chambre lui renouvelle sa confiance.

M. l'Orateur déclare ladite proposition d'amendement irrecevable en ce qu'elle est de la nature d'une motion de fond plutôt que d'un amendement.

Le débat reprend sur la motion de M. Pearson, appuyé par M. Martin (Essex-Est),—Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du Bill C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Le débat se poursuit;

À six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à 2 h. 30 lundi après-midi.